



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Marchés Publics de Fournitures Courantes et Services

FOURNITURE DE SERVICES D'ENLEVEMENT DES DECHETS

Pour les activités d'enseignement, de recherche ou de fonctionnement de L'Université de Rennes

Affaire n° 2026008AOS

Version établie en date du 16/03/2026

SOMMAIRE

I.	DESCRIPTION DU MARCHÉ	3
1.	OBJET DU MARCHÉ	3
2.	DECOMPOSITION DU MARCHÉ	3
3.	LIEUX D'EXECUTION DU MARCHÉ	3
4.	VISITE DES DIFFERENTS SITES	4
5.	COMMUNICATION	4
6.	DOCUMENTATION A FOURNIR	4
7.	ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE.....	5
II.	LOT 1 : COLLECTE DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS	6
1.	MODALITES DE COLLECTE	6
2.	MODALITES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	6
3.	PROPOSITION DE SOLUTIONS ET D'AXES D'AMELIORATION.....	6
III.	LOT 2 : COLLECTE DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS PAR BENNE	8
1.	MISE A DISPOSITION DE BENNES A DEMEURE	8
2.	PROPOSITION DE SOLUTIONS ET D'AXES D'AMELIORATION.....	8
IV.	LOT 3 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS CARTONS.....	9
1.	MODALITES DE COLLECTE	9
2.	MODE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	9
3.	PROPOSITION DE SOLUTIONS ET D'AXES D'AMELIORATION.....	9
V.	LOT 4 : MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS, ENLEVEMENT, TRANSPORTS ET DESTRUCTION DES DASRI (DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX ET ASSIMILES).....	10
1.	MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS POUR DASRI	10
2.	MODALITES DE COLLECTE ET DE DESTRUCTION DES DASRI.....	10
3.	MODE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	10
4.	PROPOSITION DE SOLUTIONS ET D'AXES D'AMELIORATION.....	11
VI.	LOT 5 : MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS, ENLEVEMENT, TRANSPORTS ET DESTRUCTION DES DECHETS CHIMIQUES	12
1.	MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS ET CONSOMMABLES POUR LES DECHETS CHIMIQUES	12
a.	<i>Les conteneurs de récupération des déchets liquides.....</i>	<i>12</i>
b.	<i>Les étiquettes d'identification colorées et les étiquettes TMD</i>	<i>12</i>
c.	<i>Les conteneurs de récupération des déchets solides</i>	<i>12</i>
d.	<i>La benne de récupération des bidons vides souillés chimiquement.....</i>	<i>13</i>
2.	MODALITES DE COLLECTE ET DE DESTRUCTION DES DECHETS CHIMIQUES.....	13
3.	MODE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	13
4.	PROPOSITION DE SOLUTIONS ET D'AXES D'AMELIORATION.....	13

I. Description du marché

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet :

- La mise à disposition de conteneurs adaptés à chaque typologie de déchets ;
- La prestation de collecte, transport et traitement de chaque typologie de déchets ;
- La fourniture de poubelles de tri sélectif

Ces prestations sont détaillées dans le présent CCTP.

2. Décomposition du marché

Le marché est décomposé en 5 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Collecte et traitement des déchets industriels banals
2	Collecte et traitement des déchets industriels banals par benne
3	Collecte et traitement des déchets cartons / papiers
4	Mise à disposition de conteneurs, enlèvements, transports et destruction des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et assimilés)
5	Mise à disposition de conteneurs, enlèvements, transports et destruction des déchets chimiques

3. Lieux d'exécution du marché

SITE RENNAIS	AUTRES SITES
Université Rennes Campus de Beaulieu 263, Avenue du Général Leclerc 35042 Rennes Université Rennes Campus de Villejean 2, Avenue du Professeur Léon Bernard 35043 Rennes Université Rennes Faculté des Sciences Economiques 7, Place Hoche 35000 Rennes Université Rennes Faculté de Droit 11, Rue Jean Macé 35000 Rennes Université Rennes IGR/ IAE 11, Rue Jean Macé 35000 Rennes Université Rennes Présidence 2, Rue du Thabor 35000 Rennes	IUT St Malo 1, Rue de la Croix Desille 35400 Saint-Malo IUT St Brieuc 18, rue Henri Wallon 22004 Saint Brieuc 1 IUT Lannion Rue Edouard Branly 22302 Lannion ENSSAT Lannion 6, rue de Kérampont 22305 Lannion Station biologique de Paimpont 35380 Paimpont IUT Rennes 3, Rue du clos Courtel 35704 Rennes

4. Visite des différents sites

Les différents candidats devront se présenter sur 2 dates qui seront fixées en fonction des offres afin d'effectuer la visite des différents sites Rennais à l'adresse suivante :

Lots 1-2-3 : le mardi 24 mars 2026 à 10h00

Lots 4-5 : le jeudi 26 mars 2026 à 10h00

Campus de Beaulieu - **Bâtiment 20B**

263 Avenue du Général Leclerc

35042 Rennes Cedex

5. Communication

L'entreprise devra désigner un ou deux interlocuteur(s) privilégié(s) pour l'université et transmettre leurs coordonnées au référent « déchets » de l'établissement.

En cas d'impossibilité d'effectuer la prestation suivant les modalités définies avec l'université, le prestataire s'engage à informer le référent « déchets » dans les plus brefs délais et s'engage à proposer une solution alternative.

Nous insistons sur l'importance d'une communication constructive avec nos prestataires de service. A ce titre, le prestataire proposera une réunion annuelle pour établir un bilan et résoudre les divers problèmes qui auront pu être relevés de part et autre. L'objectif étant de proposer en concertation des axes d'amélioration pour le déroulement des prestations.

Le prestataire s'engage à participer ponctuellement à des actions d'information internes sur la gestion des déchets ainsi qu'à la rédaction de documents d'information à destination de la communauté universitaire.

En cas d'évènement majeur (ex : grève, catastrophe naturelle, ...), la société retenue s'engage à assurer la prestation pour laquelle elle a été contractée.

Le référent « déchets » sera l'interlocuteur unique des bénéficiaires du présent marché lors de sa définition et durant toute la période d'exécution de celui-ci.

Direction de l'Immobilier et de la Logistique

Pôle Logistique et Impressions

263, avenue du Général Leclerc

Campus de Beaulieu – Bâtiment 20B

35042 Rennes Cedex

02 23 23 37 65 / 06 75 00 99 46

gestion-dechets-dil@univ-rennes.fr

6. Documentation à fournir

Pour l'étude des dossiers, chaque candidat devra présenter la documentation suivante :

- Une présentation générale de la société et des services qu'elle propose.
- Une présentation du circuit des déchets.
- La copie d'autorisation préfectorale de négoce et de transport de déchets et sa date de validité.
- La copie d'autorisation préfectorale de la société de traitement des déchets et sa date de validité.
- La copie d'autorisation de stockage et de traitement des déchets.
- Une présentation des différents conteneurs disponibles (photos, caractéristiques, ...).
- Une présentation des méthodes d'analyse à réception des déchets et la classification qui en découle (Lot 4 et 5).

- La solution de remplacement susceptible d'être mise en place en cas d'indisponibilité du centre de traitement habituel.
- La désignation d'un ou deux interlocuteur(s) privilégié(s) pour l'université et leurs coordonnées.
- Le nom de la personne « conseiller sécurité » pour le Transport des Matières Dangereuses, ainsi que la copie du certificat de la qualification professionnelle (Lots 4 et 5)
- La liste des déchets interdits dans les conteneurs.
- Les modalités de commande, les délais de livraison des produits, l'homologation des emballages et fournitures diverses (lots 4 et 5).
- La réponse aux annexes financières du présent marché.
- L'attestation de visite des différents sites

7. Engagement du prestataire

Le titulaire s'engage sur l'honneur à signaler immédiatement à l'université de Rennes tout changement de situation vis-à-vis des documents et informations demandés dans ce CCTP.

Le titulaire du marché s'engage à respecter les consignes précisées au présent marché et celles qui seront définies ultérieurement en concertation avec interlocuteurs privilégiés.

Le titulaire s'engage à informer l'université des évolutions réglementaires concernant les différentes prestations de ce marché et à mettre en place les mesures nécessaires, après concertation, et sans surcoût.

Le titulaire du marché s'engage à respecter confidentialité et discrétion sur l'ensemble des informations concernant l'établissement et à signaler, dès que possible, toute anomalie, incident ou accident de toute nature survenu lors des prestations.

Le personnel en charge de la collecte devra être formé au poste de travail et aux équipements conformément à la réglementation en vigueur et devra porter des équipements de protection individuelle adaptés. Le titulaire s'engage à respecter ou faire respecter le code de la route et le sens de circulation sur les campus.

II. Lot 1 : Collecte des déchets industriels banals

Le lot 1 a pour objet la collecte et le traitement des déchets banals pour les activités de recherche, d'enseignement et de fonctionnement de l'université de Rennes.

1. Modalités de collecte

Matériel actuel	Matériel demandé
Conteneurs de 340 L : 3 unités Conteneurs de 660 L : 6 unités Conteneurs de 1100 L : 57 unités	Conteneurs de 1100 L : 63 unités Conteneurs de 340 L : 3 unités (animalerie Villejean bat.8 et parking de l'Evenière)

Les conteneurs devront être clairement identifiés par le prestataire selon la typologie du déchet (autocollant "déchets banals" par exemple, couvercle de couleur noire, ...). Ils devront avoir une pédale pour l'ouverture et la fermeture du couvercle.

Planning de la prestation de collecte		
Campus de Beaulieu	Campus de Villejean	Site du Centre
Mardi - Jeudi - Samedi	Mardi - Mercredi - Jeudi Vendredi - Samedi	Mardi - Jeudi

Il sera nécessaire de prévoir la collecte des déchets avant 7 h 30 afin d'éviter les problèmes de circulation sur les campus et de faciliter l'accès aux conteneurs. Une carte d'accès sera fournie pour certains lieux sur le site de Beaulieu et sur le site de Villejean.

A la mise en place du présent marché, les conteneurs fournis devront être identiques, propres et en très bon état de fonctionnement. Ceux-ci devront être identifiés selon des modalités à définir en concertation avec l'université.

Après chaque collecte, les conteneurs devront être remis aux emplacements d'origine définis au préalable. Le prestataire s'engage à signaler impérativement tout conteneur disparu ou défectueux et à prendre les mesures pour le remplacer ou le réparer.

2. Modalités de traitement et de valorisation

De par son activité, l'université génère une quantité de déchets dits « psycho émotionnels » (boîtes de pétri, tubes, cônes plastiques, gants, ...). Des procédures visant à déterminer clairement la classification de ces déchets sont mises en place au sein de l'établissement. Ainsi, les déchets mis en conteneurs sur les campus n'engendrent pas de risque pour le personnel d'intervention ni pour l'environnement.

L'université de Rennes souhaite que le mode de traitement de ses déchets industriels banals soit en priorité l'incinération avec valorisation énergétique.

3. Proposition de solutions et d'axes d'amélioration

Chaque candidat doit renseigner l'annexe 1 – Tarifs du lot 1, du présent marché.

Chaque candidat peut proposer un autre mode de fonctionnement et d'organisation en vue d'optimiser le mode de gestion actuel de la collecte et/ou d'en réduire les coûts.

La/les solution(s) proposée(s) ne pourront en aucun cas engager une implication technique, humaine ou financière supplémentaire de la part de l'université de Rennes.

A ce titre, la présentation du candidat devra apporter toutes les informations nécessaires à l'évaluation variante.

III. Lot 2 : Collecte des déchets industriels banals par benne

Le lot 2 a pour objet la collecte et le traitement des déchets banals par benne pour les activités de recherche, d'enseignement et de fonctionnement de l'université de Rennes. Les rotations se feront à la demande du référent « déchets » ou de son représentant.

1. Mise à disposition de bennes à demeure

Deux bennes se trouvent sur le campus de Beaulieu (zone déchets).

La mise en place des bennes en début de marché, ainsi que leur enlèvement en fin de marché seront à la charge du prestataire retenu.

A titre d'information, les opérations suivantes ont été réalisées en 2025 :

- **Une benne bois classe 2 :**
 - Volume de la benne : 20 m3
 - Hauteur maximum : 1,70 m
 - Nombre de rotation : 21
 - Tonnage annuel estimé : 51.06 tonnes
- **Une benne D.R.A.T.S. :**
 - Volume de la benne : 10 m3
 - Hauteur maximum : 1,40 m
 - Nombre de rotation : 30
 - Tonnage annuel estimé : 57.4 tonnes

L'accès aux bennes pour effectuer les rotations sera possible sur les horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi, de 08h30 à 16h00.

2. Proposition de solutions et d'axes d'amélioration

Chaque candidat doit renseigner l'annexe 2 – Tarifs du lot 2, du présent marché.

Chaque candidat peut proposer un autre mode de fonctionnement et d'organisation en vue d'optimiser le mode de gestion actuel de la collecte et/ou d'en réduire les coûts.

La/les solution(s) proposée(s) ne pourront en aucun cas engager une implication technique, humaine ou financière supplémentaire de la part de l'université de Rennes.

A ce titre, la présentation du candidat devra apporter toutes les informations nécessaires à l'évaluation de la faisabilité de la solution présentée. Cette solution d'organisation alternative sera présentée sous forme de variante.

IV. Lot 3 : Collecte et traitement des déchets cartons

Le lot 3 a pour objet la collecte et le traitement des déchets cartons pour les activités de recherche, d'enseignement et de fonctionnement de l'université de Rennes.

1. Modalités de collecte

Matériel actuel	Matériel envisagé
Conteneurs de 1100 L : 37 unités Conteneur fermé 14m3 : 1 unité	Conteneurs de 1100 L : 39 unités Conteneur fermé 14m3 : 1 unité

Les conteneurs devront être clairement identifiés par le prestataire selon la typologie du déchet (autocollant « déchets cartons » par exemple, couvercle de couleur bleue, ...). Ils devront avoir une pédale pour l'ouverture et la fermeture du couvercle.

A la mise en place du présent marché, les conteneurs fournis devront être identiques, propres et en très bon état de fonctionnement. Ceux-ci devront être identifiés selon des modalités à définir en concertation avec l'université.

Après chaque collecte, les conteneurs devront être remis aux emplacements d'origine définis au préalable. Le prestataire s'engage à signaler immédiatement tout conteneur disparu ou défectueux et à prendre les mesures pour le remplacer ou le réparer.

Planning actuel de la prestation de collecte	
Campus de Beaulieu	Campus de Villejean
Conteneurs de 1100L : Vendredi Conteneur fermé 14m3 : A la demande	Conteneurs de 1100L : Vendredi

2. Mode de traitement et de valorisation

L'université de Rennes impose que le mode traitement de ces déchets soit le recyclage.

3. Proposition de solutions et d'axes d'amélioration

Chaque candidat doit renseigner l'annexe 3 – Tarifs du lot 3, du présent marché.

Chaque candidat peut proposer un autre mode de fonctionnement et d'organisation en vue d'optimiser le mode de gestion actuel de la collecte et/ou d'en réduire les coûts.

La/les solution(s) proposée(s) ne pourront en aucun cas engager une implication technique, humaine ou financière supplémentaire de la part de l'université de Rennes.

A ce titre, la présentation du candidat devra apporter toutes les informations nécessaires à l'évaluation de la faisabilité de la solution présentée. Cette solution d'organisation alternative sera présentée sous forme de Variante.

V. Lot 4 : Mise à disposition de conteneurs, enlèvement, transports et destruction des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés)

Le lot 4 a pour objet la fourniture (achat et livraison) de conteneurs homologués, la prestation de collecte, le transport et la destruction des déchets d'activités de soins et assimilés générés par les activités d'enseignement et de recherche et de fonctionnement de l'université de Rennes.

L'ensemble des prestations détaillées au présent marché devra être assuré conformément à la réglementation en vigueur, notamment en matière de transport routier.

1. Mise à disposition de conteneurs pour DASRI

Les conteneurs livrés pour les déchets de soins ou assimilés devront être conformes à la réglementation en vigueur, répondre à la norme et respecter la dimension demandée (les dimensions sont précisées dans l'annexe 4).

Les commandes de conteneurs se feront uniquement sur demande du référent « déchets » ou de son représentant en fonction des besoins universitaires. Le délai de livraison du prestataire retenu devra être de cinq jours ouvrés maximum après réception de la commande.

Conformément à la réglementation en vigueur, un protocole de chargement et de déchargement des conteneurs vides sera établi entre le bénéficiaire du marché et l'université de Rennes dans un lieu de livraison unique, situé au bâtiment 18B du campus de Beaulieu.

2. Modalités de collecte et de destruction des DASRI

Les personnels universitaires déposent les conteneurs pleins dans les lieux d'entreposage prévus uniquement à cet effet. Le bénéficiaire s'engage à respecter les fréquences de ramassage programmées à la mise en place du marché, qui pourront être ajustées en fonction de la réglementation et de l'activité de chaque site.

Le transport des produits susvisés devra être conforme au règlement pour le transport des matières dangereuses par route (RTMDR) et à l'accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route (ADR).

Les Bordereaux de Suivi de Déchets (B.S.D.) devront être fournis par le titulaire du marché. Ces bordereaux seront signés sur les lieux prévus lors de la mise en place du marché. Le prestataire retenu s'engage à mettre en place la dématérialisation de ceux-ci via l'outil numérique « Track-déchets ».

Conformément à la réglementation en vigueur, un protocole de chargement et de déchargement des conteneurs pleins devra être établi entre le prestataire et l'université de Rennes.

Le bénéficiaire du marché devra fournir une liste détaillée des enlèvements une fois par mois et par site, avec le suivi récapitulatif des bordereaux de suivi de déchets mensuelles.

Planning actuel de la prestation de collecte		
Campus de Beaulieu	Campus de Villejean/ EHESP/Thera-Tech	IUT de St Brieuc et Station Biologique de Paimpont
Vendredi	Lundi, mercredi, vendredi	A la demande (1 à 2 fois par mois)

3. Mode de traitement et de valorisation

Le mode de traitement des déchets devra être conforme à la réglementation en vigueur. L'université de Rennes souhaite que celui-ci soit l'incinération.

4. Proposition de solutions et d'axes d'amélioration

Chaque candidat doit renseigner l'annexe 4 – Tarifs du lot 4, du présent marché.

Chaque candidat peut proposer un autre mode de fonctionnement et d'organisation en vue d'optimiser le mode de gestion actuel de la collecte et/ou d'en réduire les coûts.

La/les solution(s) proposée(s) ne pourront en aucun cas engager une implication technique, humaine ou financière supplémentaire de la part de l'université de Rennes.

A ce titre, la présentation du candidat devra apporter toutes les informations nécessaires à l'évaluation de la faisabilité de la solution présentée. Cette solution d'organisation alternative sera présentée sous forme de variante.

Ci-dessous les dimensions des emballages que le candidat devra respecter.

Type d'emballage	Dimensions L x l x h (cm)
Fût 60L couvercle ouverture totale	40 x 33 x 64
Fût 50L COMPACT couvercle ouverture totale	40 x 33 x 46
Fût 30L couvercle ouverture totale	40 x 33 x 31
Carton 50L BAS	38 x 28 x 48
Carton 25L	23 x 23 x 43
Carton 12L	20 x 20 x 30,2
Bidon 10L jaune étiqueté	19,2 x 23,2 x 32
Boîte à aiguilles 10L	22 x 22 x 34 (couvercle monté)
Boîte à aiguilles 5L	19,3 x 19,3 x 18.6
Boîte à aiguilles 2L	19,8 x 11,8 x 13.6
Boîte à aiguilles 0,6L	9 x 9 x 12,3

VI. Lot 5 : Mise à disposition de conteneurs, enlèvement, transports et destruction des déchets chimiques

Le présent marché a pour objet, d'une part, la fourniture (achat, location et livraison) des divers conteneurs homologués pour la collecte des déchets dangereux dits « chimiques », et d'autre part, le tri, le conditionnement avant enlèvement, la collecte, le transport et l'élimination de ces déchets, générés par les activités d'enseignement et de recherche de l'université de Rennes.

L'ensemble des prestations détaillées au présent marché devra être assuré conformément à la réglementation en vigueur, notamment en matière de transport routier.

Conformément à la réglementation en vigueur, un plan de prévention sera établi entre le bénéficiaire du marché et l'université de Rennes dans un lieu de livraison unique, situé au bâtiment 18B du campus de Beaulieu.

Les prestations concernent principalement les sites de Rennes mais des déplacements ponctuels sont à prévoir sur les sites distants (Saint-Malo, Saint-Brieuc, Lannion, Paimpont).

1. Mise à disposition de conteneurs et consommables pour les déchets chimiques

La livraison des différents produits listés ci-dessous sera réalisée à la demande du référent « déchets », dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après réception de la commande, ou selon le délai fourni par le prestataire lors de la remise de la commande.

a. Les conteneurs de récupération des déchets liquides

Afin de bien visualiser le niveau de remplissage, les bidons de 10 et 20 litres devront être incolores ou translucides, homologués GE X1,9, et équipés de bouchons étanches (diamètre 51mm) et en conformité avec les différents types de déchets liquides produits par l'université de Rennes.

Afin d'assurer le transport sur les campus dans des conditions de sécurité optimum et pour permettre le stockage des produits en "zone tampon" sur nos sites, le prestataire devra également mettre à la disposition de l'université des conteneurs de type "caisse palette" de 600 L ADR.

b. Les étiquettes d'identification colorées et les étiquettes TMD

Le modèle d'étiquette actuel devra être conservé. Celui-ci sera présenté lors de la visite de site. Pour faciliter le tri et l'information sur les campus, nous avons en place un code couleur qui doit être conservé : il est appliqué aux étiquettes TMD d'identification de produit selon sa nature (base, acide, solvant halogéné, non-halogéné...).

Le prestataire devra fournir un exemplaire de chaque type d'étiquettes réglementaires pour le Transport de Matières Dangereuses par route. Le chimiste mandaté par le prestataire se chargera de l'étiquetage des divers conteneurs avec les étiquettes fournis par le prestataire.

c. Les conteneurs de récupération des déchets solides

Le prestataire devra mettre à disposition des conteneurs pour récupérer les déchets solides suivants :

- Verrerie souillée
- Silice et les autres solides souillés
- Produits incompatibles avec les conteneurs de type "bidon"
- Emballages souillés divers

Afin d'assurer le transport sur les campus dans des conditions de sécurité optimum et pour permettre le stockage des produits en "zone tampon" sur nos sites, le prestataire devra également mettre à la disposition de l'université des conteneurs de type "caisse palette" de 600 L ADR ainsi que des Grands Récipients en Vrac (GRV) homologué UN.

Ces conteneurs devront être fournis en bon état, propres, secs. Pour les GRV ceux-ci doivent rouler correctement ou être remplacés si détériorés.

d. La benne de récupération des bidons vides souillés chimiquement

Une benne étanche entre 15 et 20m³ conforme à la réglementation type BK2 est présente sur le site de Beaulieu pour remiser les emballages vides souillés. Les demandes de rotation se feront à la demande du référent « déchets », et ne coïncideront pas nécessairement avec les demandes d'enlèvement des autres déchets listés ci-avant.

2. Modalités de collecte et de destruction des déchets chimiques

Les demandes d'enlèvement de déchets sur les sites universitaires se feront uniquement à la demande du référent « déchets ». Ces demandes seront transmises par mail. L'intervention du chimiste mandaté par le prestataire se fera le jour de l'enlèvement.

L'intervention du chimiste peut être demandé sur les différents sites de l'université de Rennes de manière ponctuelle pour le tri et le conditionnement avec évacuation des déchets.

Le prestataire se charge de la préparation des enlèvements de déchets sur la zone de stockage et de la rédaction des Bordereaux de Suivi de Déchets et des documents réglementaires pour le transport. Le prestataire retenu s'engage à mettre en place la dématérialisation de ceux-ci via l'outil numérique «Trackdéchets ».

Par "*préparation*", nous entendons le tri, le reconditionnement, la palettisation et l'étiquetage des différents déchets, ainsi que les Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD) d'un volume unitaire inférieur à 10 litres qui seront reconditionnés dans les contenants du prestataire dans le respect du Transport des Matières Dangereuses par Route.

L'université ne disposant pas de moyen de levage adapté au chargement des véhicules de transport, les véhicules du prestataire retenu devront être équipés d'un hayon élévateur. Les déchets seront donc déposés au pied du camion par le prestataire. Le transporteur est responsable de l'organisation intérieure de sa remorque.

Le transport des produits susvisés devra être conforme au règlement du Transport des Matières Dangereuses par Route (RTMDR) et à l'accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route (ADR). A ce titre, les moyens de transports utilisés devront être adaptés à la spécificité de la filière concernée et conformes à l'ADR.

En fonction de l'estimation des volumes de déchets à collecter (communiqués lors de la demande d'enlèvement), le véhicule de transport devra être adapté, pour éviter le cout de deux rotations.

Conformément à la réglementation en vigueur, un protocole de chargement et de déchargement sera établi sur les sites de l'université de Rennes et devra être à disposition dans les véhicules de transport du prestataire.

En cas d'impossibilité d'effectuer la prestation suivant les modalités définies avec l'université, le prestataire s'engage à informer le référent « déchets » sous 48 heures à compter de la confirmation de la date fixée pour l'intervention du chimiste et de l'enlèvement. Si aucune solution au-delà d'un délai de 72 heures n'est proposée, une pénalité de retard de 500 euros par jour sera appliquée.

3. Mode de traitement et de valorisation

Le prestataire devra être en mesure d'assurer l'élimination des déchets précités conformément à la réglementation en vigueur.

4. Proposition de solutions et d'axes d'amélioration

Chaque candidat doit renseigner l'annexe 5 – Tarifs du lot 5, du présent marché.

Chaque candidat peut proposer un autre mode de fonctionnement et d'organisation en vue d'optimiser le mode de gestion actuel de la collecte et/ou d'en réduire les coûts.

La/les solution(s) proposée(s) ne pourront en aucun cas engager une implication technique, humaine ou financière supplémentaire de la part de l'université de Rennes.

A ce titre, la présentation du candidat devra apporter toutes les informations nécessaires à l'évaluation de la faisabilité de la solution présentée.